

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

-----  
Séance du 12 juillet 2013  
(convocation du 1 juillet 2013)

Aujourd'hui Vendredi Douze Juillet Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOL Michel, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise  
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 10h30  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10h et à partir de 10h30  
Mme. LACUEY Conchita à M. HERITIE Michel  
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 12h  
M. ANZIANI Alain à M. TRIJOLET Thierry  
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine  
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique  
M. CHARRIER Alain à M. LAGOFUN Gérard  
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme DELTIMPLE Nathalie à partir de 12h15  
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël  
M. DOUGADOS Daniel à M. LABISTE Bernard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h15  
M. GUICHOUX Jacques à Mme. DE FRANCOIS Béatrice  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan à partir de 12h40  
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle  
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic  
Mme. LIMOUZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle  
M. LOTHAIRE Pierre à M. RAYNAL Franck  
Mme. MELLIER Claude à Mme. ISTE Michèle  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. TOUTON Elisabeth  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

### EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Développement du réseau de transport en commun - 3ème phase du tramway -  
Extension de la ligne C du tramway de l'agglomération Bordelaise - Liaison  
Bègles station "Lycée VACLAV HAVEL" / Villenave d'Ornon extra rocade -  
Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique avec  
mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) -  
Approbation - Autorisation**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le projet d'extension de la ligne C du tramway se situe sur les communes de Bègles et de Villenave d'Ornon.

Dans un contexte de pleine urbanisation, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est engagée dans une démarche innovante de production de logements le long des axes structurants de transports en commun.

Cette réflexion urbaine nouvelle a justifié que notre établissement relance une concertation sur le projet de prolongement de la ligne C conforme à des objectifs adaptés au regard des nouveaux enjeux découlant des études urbaines réalisées dans le cadre de l'opération « 50 000 logements ».

Cette concertation publique s'est déroulée du 18 juin 2012 au 14 septembre 2012 inclus.

Son bilan a été approuvé par délibération n°2012/0733 en date du 26 octobre 2012.

Le dossier définitif du projet d'extension de la ligne C du tramway de l'agglomération Bordelaise entre Bègles station "Lycée VACLAV HAVEL" (Terre Sud) et Villenave d'Ornon extra rocade a été arrêté dans sa nature et ses caractéristiques essentielles par délibération n°2013/0417 en date du 28 juin 2013

## **CARACTERISTIQUES DE L'AMÉNAGEMENT PROJETÉ :**

La longueur de ce projet est de 1,4 km environ décomposé comme suit :

Création d'une infrastructure ferroviaire avec l'insertion des autres modes de déplacement implantée à l'Est de la route de Toulouse du terminus « Terre Sud, station Lycée VACLAV HAVEL » jusqu'à la rue Aurélie Ducros, en prenant en compte l'opération « 50 000 logements ».

Après la rue Aurélie Ducros la voie nouvelle du tramway traverse la route de Toulouse et la longe côté Ouest jusqu'à la rocade, en passant par la place Aristide Briand.

La ligne C du tramway franchit la rocade par un ouvrage d'art neuf implanté à l'Ouest et à proximité de l'ouvrage existant.

Cet ouvrage permet un passage en voie double tramway et il est dimensionné pour recevoir une piste cyclable bidirectionnelle.

Ensuite le tramway longe l'avenue des Pyrénées jusqu'à un parc relais (P+R) en superstructure situé au terminus de cette extension au niveau du centre commercial, d'une capacité évolutive avec un minimum d'environ 450 places.

Le coût de l'opération tel qu'il ressort des études préliminaires finalisées à ce jour est estimé à 58,1 M€ hors taxe (valeur janvier 2013).

Il comprend les frais d'acquisitions foncières et de libération des emprises, les travaux d'infrastructures de voirie et ferroviaires, le parc relais en superstructure et l'ouvrage d'art neuf de franchissement de la rocade, y compris les mesures compensatoires.

La mise en œuvre du projet nécessite des emprises foncières. Indépendamment des acquisitions pouvant être effectuées à l'amiable, le lancement de la procédure préalable à Déclaration d'Utilité Publique est donc nécessaire dans le cas de procédures d'expropriation.

Afin de mettre le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) en compatibilité avec le projet, il est nécessaire par application des articles L.123-14 et L123-15 du Code de l'Urbanisme, que l'enquête publique porte à la fois sur l'utilité publique de l'opération et sur la mise en compatibilité du P.L.U. qui en est la conséquence.

A cet effet, le Conseil de Communauté est appelé à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Ceci étant exposé, il vous est demandé Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le code Général des Collectivités territoriales,

**VU** le code de l'Environnement,

**VU** le code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.123-14 à L.123-15 et R123-23 -1,

**VU** le code de l'Expropriation, pour cause d'utilité publique,

**VU** la délibération n°2013/0417 du 28 juin 2013 arrêtant le dossier définitif du projet,

**VU** la délibération n°2010/0750 du 22 octobre 2010 et notamment les 3°, 17°, 18°, 23° et 24°,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT :**

La nécessité de procéder aux acquisitions foncières précitées, le cas échéant par voie d'expropriation et donc d'obtenir la Déclaration d'Utilité Publique des travaux relatifs à cette opération d'extension de la ligne C du tramway à partir de la station « Lycée VACLAV HAVEL » à Bègles et jusqu'à Villenave d'Ornon extra rocade, qui emportera la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

**DECIDE**

**Article 1** : D'autoriser Monsieur le Président à requérir auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, en vue d'obtenir la déclaration d'utilité publique du projet d'extension de la ligne C du tramway de l'agglomération Bordelaise entre Bègles station « Lycée VACLAV HAVEL » et Villenave d'Ornon extra rocade et de permettre de procéder si nécessaire par voie d'expropriation, aux acquisitions foncières sus visées qui portera également sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités entraînées par ce projet d'infrastructure ferroviaire, à signer les actes et tous les autres documents à intervenir.

**Article 3 :** D'autoriser Monsieur le Président, quel que soit le montant de l'acquisition, par dérogation aux dispositions du 18° de la délibération n°2010/0750 du 22 octobre 2010, à acquérir les emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet à l'amiable au vu de l'estimation de France Domaine, ou le cas échéant, par voie d'expropriation.

**Article 4 :** D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution des travaux correspondants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2013,

Le Service au Contrôle de la légalité des  
actes administratifs de la Préfecture de  
La Gironde a déclaré avoir reçu ce  
document le :

12 JUL. 2013

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,



M. GÉRARD CHAUSSET



